

## PROCÈS-VERBAL

### de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2015

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD du Languedoc-Roussillon se sont réunis en assemblée générale le 24 novembre 2015 à 14 heures à Montpellier au CREAI-ORS LR (135 allée Sacha Guitry).

Etaient présents ou représentés 25 SESSAD adhérents de l'Association sur un total de 31 plus 4 SESSAD non adhérents, pour un total de 23 participants.

Il a été établi une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien DELMAS, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2014
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Perspectives 2015 et 2016
- Echange sur des questions diverses

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2014, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## DEUXIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 5 à 15 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans. Le Conseil d'Administration est renouvelé par tiers chaque année.

Après rappel par le Président

- ✓ Que le Conseil d'Administration est composé de 15 membres
- ✓ Que le Conseil n'a pas pourvu provisoirement à la désignation d'un de ses membres suite aux vacances de postes suivantes :
  - Henri KAUFMANN, vice-président
  - France LARDY, membre
- ✓ Que le membre suivant du Conseil d'administration est démissionnaire :
  - Martine VALANTIN

Après qu'il ait été procédé au vote, sont déclarés régulièrement élus :

- Christine BASCOU, chef de service du SESSAD APAJH 11 (11)
- Jean Luc ESCALÉ, directeur du SESSAD LES DOLINES(48)
- Anne GRÉGOIRE, responsable du SESSAD BORÉAL (34)

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 40.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président



Fabien DELMAS

La secrétaire



Marie Claire BERGUES